



interliaisons

**NOVEMBRE
2017
N° 136**

Page 2: L'actualité
 Page 5: Compte rendu du conseil d'administration de la CNSA
 Page 6: Coopération avec l'UGTT en TUNISIE
 Page 8: Approbation des comptes
 Page 8: Information de la CFC
 Page 9: Rencontre des diffuseurs de vie nouvelle en région
 Page 10: Relevé de décisions
 Page 11: Haut Conseil de l'Age. Compte rendu de la réunion
 Page 12: Compte rendu inter UCR du 17 novembre
 Page 13: Compte rendu inter syndical du 27 novembre
 Page 14: Communiqué, pour une vie digne en EHPAD
 Page 15: Communiqué commun, 27.11.2017: Retraités, face au mépris, défendre nos droits !

PERMANENCES UCR -CGT

DECEMBRE

Du 5 au 7 décembre	BASTIDE Marc et GEORGEL Josie
Du 12 au 14 décembre	SANCHEZ Jacques et GERVAIS Chantal
Du 19 au 21 décembre	THIERY CHERRIER François et GUIDOU Bernard

Contact : 01 55 82 83 73 ou 01 55 82 83 74 - En cas d'absence : 01 55 82 83 82

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31
DECEMBRE 2017						

 Bureau

 Comité Général

 Rencontre responsables orga USR/UFR

 Coopérations

RAPPORT SUR L'ACTUALITE

SANTONI
Pascal



Depuis la dernière réunion de notre CE l'actualité a été marquée par l'adoption des réformes d'Emmanuel Macron, une mobilisation forte mais encore insuffisante des salariés, la poursuite des actions des organisations de retraités.

Le contexte de nos actions

La liste des réformes engagées par le gouvernement traduit une stratégie économique, sociale et politique conforme aux objectifs de longue date du grand patronat en France et en Europe. Elle continue et aggrave les politiques engagées sous les précédents quinquennats de Nicolas Sarkozy et François Hollande.

Les objectifs de la loi travail et les conditions de son adoption

- La casse des droits des salariés conquis de haute lutte depuis un siècle, pour plier le travail salarié aux exigences du capitalisme financier, dominant désormais toutes les sphères de l'activité économique, c'est l'objectif de l'inversion des normes,
 - Flexibiliser l'emploi pour l'adapter à la demande des entreprises et aux aléas des marchés financiers, accélérer la précarisation en développant l'ubérisation d'un nombre grandissant d'activités,
 - Réduire les droits syndicaux pour limiter autant que possible l'expression des revendications, avec la fusion des IRP, la suppression des CHSCT, la réduction du nombre des mandats de près de 30 % dans les grandes entreprises, la limitation quantitative et financière des recours à l'expertise pour les élus,
 - Criminaliser l'action des syndicats pour neutraliser les plus revendicatifs et particulièrement la CGT, avec la multiplication des recours en justice et des condamnations contre les actions syndicales,

Le choix des ordonnances ne s'imposait pas techniquement mais politiquement. Emmanuel Macron voulait cependant aller vite, sachant qu'il bénéficierait d'une période d'expectative après son élection et pendant les congés d'été. Mal élu, avec 14 % des inscrits au premier tour de l'élection présidentielle et vainqueur facile face à l'extrême droite, il a tiré profit des désillusions successives qu'on connu les Français avec la droite et la gauche socialiste.

Cela pèse toujours, E. Macron est apparu comme une chance de renouveau et il cultive cette image.

L'apport des **médias** quasi unanimes dans la défense

mais aussi l'illustration de ses moindres faits et gestes lui permet pour l'instant d'alimenter cette image.

Les conditions politiques lui étaient aussi favorables au lendemain de son élection. La droite est en grande difficulté après l'échec de son candidat et surtout face à une politique très proche de ses fondamentaux, l'obligeant à des critiques empruntées à l'extrême droite. Des formations de gauche très actives à l'Assemblée nationale, mais en prise à des polémiques particulièrement déstabilisatrices.

Une division syndicale aggravée par la défection de FO lors des premières manifestations.

Echec des mobilisations ?

Dans un tel contexte il faut apprécier la mobilisation que nous avons pu susciter pendant l'été et à la rentrée. Nous avons souvent le réflexe de mesurer la mobilisation essentiellement en fonction de la dureté des coups portés et de l'analyse que nous en faisons. Mais entre nos analyses et la façon dont les salariés et les retraités reçoivent les réformes il y a une différence. Une différence que notre implantation insuffisante et la faiblesse souvent constatée de nos rapports avec les salariés ne parviennent pas à combler. C'est ce qu'a souligné avec force le CCN et que nous pouvons reprendre à notre compte.

Il ne s'agit pas de se rassurer. Mais de se dégager de la campagne actuelle qui focalise sur l'affaiblissement de la mobilisation syndicale, qui a échoué à empêcher l'adoption de la loi travail, la hausse de la CSG, la suppression de l'ISF.

La réalité est bien plus contrastée.

Les syndicats n'ont pas mobilisé autant de monde, depuis longtemps, dès la rentrée de septembre. 80 000 retraités dans la rue un 28 septembre, c'est plus du double de ce que parvenons à mobiliser habituellement. 62 % de nos concitoyens, retraités et non retraités sont opposés à la hausse de la CSG.

E. Macron enregistre la popularité la plus faible de tous les présidents de la V^e République. En quelques mois il est devenu le président des riches pour une large majorité de gens.

Ses déclarations pour le moins méprisantes à l'égard des travailleurs, des plus démunis : les fainéants, les illettrés, qui attendraient comme les Guyanais des cadeaux du Père Noël, et tout récemment encore des assurés sociaux qui exigeraient des lunettes à monture Chanel...et à l'inverse

sa glorification des riches et des patrons, les « premiers de cordée », tout cela a sérieusement terni son image de président du renouveau. Sans parler de l'amateurisme avéré des députés d'En Marche...

Et cela alors que nous n'en sommes qu'à l'engagement des mesures et des réformes et à peine à leurs premières mises en œuvre. Il a réussi à les imposer, mais il est en échec sur le sens qu'il veut leur donner : bousculer la société pour le renouveau et le redressement du pays. Le bousculement est bien là, mais le redressement n'est pas visible au contraire.

D'autant que l'exemple dont il s'inspire, l'Allemagne, est en train de faire la démonstration de ses limites : la dilution du chômage dans la précarisation des emplois et la bonne santé de ses exportations n'a pas empêché mais accru l'appauvrissement, 15 % de pauvres dans la 1ère puissance d'Europe, ni l'échec d'Angela Merkel que tous les médias voyaient en grand vainqueur des récentes élections.

A cela, il faut ajouter une conséquence particulièrement inquiétante : la montée de l'influence des partis d'extrême droite et des idées fascisantes dans plusieurs pays européens.

Le pari affiché de Macron

Le pari que prétend faire Macron est que conforter les riches et le pouvoir patronal dans les entreprises va entraîner une dynamique vertueuse chez les possédants et favoriser leur investissement dans l'économie réelle.

Or, nulle part dans le monde ce faux pari n'a réussi. Trois chiffres :

- Dans les années 70 les flux financiers représentaient 20 Mds dollars/jour, en 2017 : 5 000 Mds/jour !

- La bulle boursière : 1400 Mds, en 1975, 65 000 Mds, en 2017 – 45 fois plus alors que dans le même temps la production était multipliée par 3,5 seulement. Le décalage entre l'économie financière et l'économie réelle, productive de biens et services est vertigineux et promet de nouvelles bulles financières,

- Les entreprises du CAC 40 servaient en 2000 33 % des profits à leurs actionnaires, 57 % en 2017 !

La vérité, c'est qu'il n'y a pas que la société qui a changé, le capitalisme aussi. Le capitalisme ne veut plus prendre de risque en investissant dans l'économie réelle. Il préfère de beaucoup la spéculation financière, l'évasion fiscale et les paradis fiscaux, comme viennent de le montrer une fois encore les scandales des Panama-papers et maintenant Paradise-papers. Quand on sait qu'il existe près de 6 000 agences de conseils en « optimisation fiscale » on mesure l'ampleur de la fraude sur les richesses des pays. Voilà où va l'argent généreusement distribué par les gouvernements et la Banque centrale européenne et certainement pas ou si peu dans l'investissement.

Le journal ultralibéral L'Opinion, annonce d'ailleurs au lendemain même de la suppression de l'ISF que pour 2017 les investissements ralentissent et qu'ils seront dérisoires en 2018.

E. Macron le sait pertinemment, il vient de ce milieu, il en a largement bénéficié et compte bien y retourner pour négocier son carnet d'adresses, enrichi lui aussi.

C'est dire s'il craint la sanction de sa politique, après l'état

de grâce relatif dont il a profité : les résultats du chômage, de l'activité économique, des chiffres du commerce extérieur. Et il ne pourra pas toujours dire que si ça ne marche pas c'est que les réformes n'ont pas été faites.

D'autant que pour satisfaire aux exigences des marchés financiers, il est contraint, volontiers contraint, de réduire les dépenses et les investissements publics par une politique d'austérité tous azimuts, jusqu'à réduire l'aide au logement ou aux handicapés !

Etre aux rendez-vous

Avons-nous été à la hauteur ? A la hauteur de l'agression que constituent les réformes et les mesures de ce gouvernement ? Non, si l'on en reste au constat de l'adoption de la loi Travail, de la hausse de la CSG. Oui, si l'on se réfère à nos moyens actuels de riposte : nos effectifs, notre communication, notre vie syndicale et surtout notre confiance en nos capacités.

Nous n'avons pas réussi à empêcher le rouleau compresseur des Ordonnances et des mesures d'austérité, dans le face à face entre le président, son gouvernement, l'appareil d'Etat et ses relais médiatiques et les organisations syndicales. Ce n'est pas dans ce face que nous sommes les plus efficaces. Nous le sommes bien plus auprès des salariés dans les entreprises et des retraités dans les territoires et les professions.

Notamment quand les réformes et les mesures vont les impliquer directement. Dans leur pouvoir d'achat, leurs conditions de vie, de santé, de transports. Ça c'est devant nous.

La confédération a consacré une journée et demie à l'analyse de nos difficultés, aux conditions pour les dépasser et aux perspectives d'action. La CE confédérale a décidé en conséquence une semaine de déploiement de notre activité auprès de nos adhérents et de syndicalisation du 11 au 15 décembre.

L'UCR

Nous avons engagé la campagne contre la CSG dès le mois de juin avec un million de tracts, une affiche et la votation, diversement suivie. Malgré les vacances et une rentrée mobilisée sur les ordonnances Macron, de nombreuses initiatives de terrain se sont tenues. Les manifestations du 28 septembre ont été saluées comme un véritable succès. Les retraités ont été nombreux à participer aux manifestations initiées par la CGT, le 12 septembre, le 10 octobre, le 19 octobre, le 16 novembre qui a vu FO rejoindre l'initiative.

Nous avons reçu à l'UCR par courrier plus de 150 adhésions.

Après le 28 septembre des démarches unitaires ont été faits auprès des députés dans les régions. On en comptabilise quelques-unes, mais il y en a certainement plus, dans le Gard, l'Allier, la Seine Maritime, le Haut-Rhin, dans la Sarthe (152 personnes à un débat sur la place des retraités dans la société), en Savoie, dans les Yvelines, Paris et l'Île de France, avec le rassemblement réussi le 9 novembre... le plus souvent les députés d'En Marche, quand ils nous

reçoivent ne connaissent pas vraiment le dossier. Il semble qu'une circulaire leur soit parvenue pour argumenter pour la hausse de la CSG et la suppression de l'ISF.

Les 9 ont renouvelé leur demande d'audience auprès du président de la République, ont lancé une pétition sur un site de pétition, change.org pour accompagner la demande d'audience et diffusent une lettre à envoyer à l'Elysée, en précisant qu'elle est dispensée de timbrage.

Notre action et notre bataille d'idées

Comparée aux années précédentes, notre activité s'est considérablement développée. Nous nous efforçons de la développer dans un espace public peu traditionnel pour la CGT, je veux parler d'Internet et des réseaux sociaux.

Nous connaissons bien l'espace public de nos rues, nos réunions, nos manifestations, cela fait plus d'un siècle que le syndicalisme le pratique, mais trop peu ce nouvel espace public que constitue Internet. Au mieux souvent il est considéré comme un outil pratique d'information et de communication qui remplace gratuitement le courrier postal.

Mais c'est bien plus que cela. « L'espace, c'est ce qui s'y passe, c'est vrai pour tout le monde ça l'est encore plus pour un militant attentif à ce qui bouge ». Or, il se passe beaucoup de choses dans ces nouveaux réseaux. 17 millions d'internautes déclarent ne plus s'informer auprès des grands médias classiques, mais sur Internet, pour le meilleur souvent et quelquefois pour le pire. Cela signifie qu'une part grandissante de l'opinion de nos concitoyens se construit dans ces réseaux. Nous ne pouvons plus en être absents, au risque de voir l'influence de nos idées décliner auprès des nouvelles générations, mais aussi des anciennes, car les retraités ont de plus en plus recours à Internet.

Nous réalisons des progrès mais très insuffisants, quelques exemples :

- Vous vous souvenez de ce retraité de l'Yonne, Gérard Mougenot, qui a lancé une pétition contre la hausse de la CSG en même temps que notre campagne, sa pétition recueillie à ce jour plus de 280 000 signataires, malade il a demandé à la CGT de porter la pétition à Macron, nous l'avons fait le 28 septembre avec les 8 autres organisations lors de notre rencontre avec la ministre Buzyn. L'entretien vidéo que nous avons eu avec lui, Jean Pierre et moi, a été vu pas 12 000 personnes en quelques jours sur internet.

- Le communiqué de l'UCR sur les négociations AGIRC-ARRCO, que nous avons titré « Vers la baisse des pensions » sur Facebook a atteint plus de 84 000 personnes et a été partagé 1980 fois. Comme vous le savez les négociations ont débouché sur un accord sur lequel la confédération consulte en ce moment ses organisations.

- L'Adresse aux députés, dans une version résumée, que nous avons publiée sur notre site, leur demandant de rejeter la hausse de la CSG comme l'a fait le Sénat, sachant que Macron veut l'adoption de la mesure avant le 1er décembre. Sur Facebook elle a atteint en 5 jours plus de 45 000 personnes et partagée 1250 fois.

- L'article sur la victoire des retraités de Pau en ce moment sur le site a été vu par 1060 personnes et partagé 23 fois en 24 h.

Et nous n'avons pour l'instant que quelques centaines de visiteurs quotidiens de notre site et 1322 abonnés à notre page Facebook, imaginons si nous étions 10 000... Est-ce utopique sur 105 000 adhérents ?

Notre investissement dans les réseaux sociaux nous permettrait de répondre rapidement à l'actualité et ainsi de peser sur la bataille d'idées. Et nous n'aurions pas le sentiment qu'entre deux manifestations il ne se passe rien... au point qu'après chaque manif réussie nous attendons la suivante en espérant faire mieux.

Avec Vie nouvelle, très apprécié par nos lecteurs et au-delà, et notre présence sur internet et sur les réseaux sociaux nous pouvons asseoir et développer l'influence de nos analyses et la portée de nos appels à l'action et même nous renforcer.



Le renforcement

Car dans ce domaine nous sommes loin de nos possibilités. Nous comparons souvent nos effectifs avec les 16 millions de retraités pour constater notre difficulté. C'est même un peu décourageant. Ça l'est moins si on se souvient que 70 % des retraités sont opposés à la hausse de la CSG et que 10 millions d'entre eux vont être touchés par cette mesure en janvier prochain, en plus de la baisse de l'aide au logement, du blocage des pensions et du gel des complémentaires. Des possibilités probablement inédites pour être entendus et nous renforcer.

Car de l'avis de tous ceux et celles de nos militants qui ont fait les marchés et les points de rencontre nos tracts et nos propositions sont particulièrement bien accueillis. Et que plus de 150 retraités ont pris la peine de remplir un bulletin d'adhésion, de le mettre dans une enveloppe, de la timbrer et de nous l'adresser. Il y a là un hiatus qu'il nous faut pouvoir combler. C'est l'ambition de la campagne « Cartes en main » de syndicalisation que nous allons engager au lendemain des fêtes avec le dessin de Pierre Corneloup pour affiche.

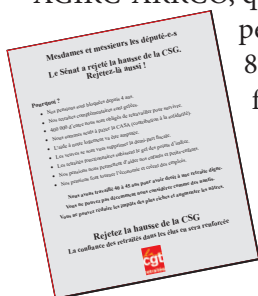
Dans les entreprises il y a 45 000 syndiqués CGT qui vont partir à la retraite ces prochaines années, nous sommes en train de les identifier pour que les organisations puissent les contacter et leur proposer de renouveler leur engagement syndical à la retraite.

Evidemment nos capacités de renforcement dépendent aussi de notre état d'organisation et de la qualité de la vie syndicale de nos organisations. Où en sommes-nous ?

Le secteur Vie syndicale de l'UCR a fait le point au 9 novembre.

Un retard apparaît de 2 406 FNI de date à date, qui confirme notre difficulté persistante à obtenir les règlements CoGeTise en temps et en heure.

77 271 pour 2016 et 74 865 pour 2017



Concernant le retard de 2016 sur 2015 il est 2627

- 102 885 pour 2015

- 100 865 pour 2016

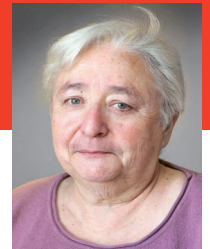
Comme vous pouvez le constater le retard a tendance à s'aggraver. Il est de ce fait urgent que partout nous ayons un ou une responsable à la « qualité de la vie syndicale », conformément à la décision de notre dernier Congrès de l'UCR.

Un échange serait utile entre nous sur ce que nous pensons non seulement de la situation mais également sur notre capacité à développer nos actions, à améliorer la vie de nos organisations, à combler le retard dans nos effectifs et à nous renforcer.

Merci de votre attention.

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CNSA

BUDGET PREVISIONNEL CNSA 2018



Sylviane SPIQUE

Le 21 novembre se tenait le CA de la CNSA (caisse nationale de solidarité autonomie) concernant le budget 2018 de ladite Caisse.

Un petit rappel, le budget dépend de celui de la Sécurité Sociale puisque 80 % de ses finances proviennent du PLFSS (budget sécu) par le biais de l'ONDAM médico-social (objectif national des dépenses de l'assurance-maladie pour les établissements et services médico-sociaux).

Cette année, l'ONDAM médico-social nous est présenté avec une augmentation de 2,5 % alors que l'ONDAM national n'est que de 2,3 % mais tout de suite il est amputé de 100 millions qui sont gelés (et restitués au budget sécu en fin d'année car non consommés). Si l'on fait les compte entre le budget prévu, le débasage, etc.. l'ONDAM n'est plus que de 1,9 (sic associations)

Le budget de la CNSA se compose donc:

- ☞ du budget de la Sécu,
- ☞ de la CASA (prélèvement des 0 ; 3% sur les retraites) soit 765 millions d'€ (contribution additionnelle solidarité autonomie)
- ☞ de la journée de solidarité soit 2,4 milliards
- ☞ du prélèvement social sur les revenus du capital soit 1,8 milliard.

A cela pour boucler son budget, la CNSA doit rajouter 180 millions qui sont prélevés sur ses réserves (dues à la sous consommation des budgets alloués aux ARS)

Revenons à la CASA

Lorsque la loi ASV (loi d'adaptation de la société au vieillissement) il avait été décidé une répartition de la CASA en pourcentage pour les différentes actions prévues.

Or sous prétexte que la CASA n'a pas été consommée dans sa totalité, le gouvernement a décidé de changer ladite répartition en diminuant la part qui était prévue pour le financement de l'APA (allocation personnalisée autonomie) pour financer la réforme de la tarification

des EHPAD (établissement hébergement personnes âgées dépendantes).

Ce qui va se traduire :

☞ financement de l'APA : 61,40 % au lieu de 70 % soit une amputation de 64 millions

☞ financement de la conférence des financeurs passe de 23,9 % au lieu de 28 %

qui sont affectés pour 6,6 % pour les établissements et services pour les Personnes handicapés et 6,6 % pour les établissements et services pour personnes âgées.

En prenant prétexte de la sous consommation le gouvernement ne tient pas compte qu'un certain nombre de départements ont pris du retard dans le versement de l'APA et que l'aide à domicile n'est toujours pas financée à sa juste valeur puisqu'il manque 3€ de l'heure (et nous connaissons tous les conséquences sur les bénéficiaires).

Le budget de la CNSA reste un numéro d'équilibriste dont le gouvernement est devenu maître dans cet art.

Vote du budget 2018

POUR : 48

CONTRE : 17 (la CGT a voté contre) ABSTENTIONS : 9

BUDGET RECTIFICATIF 2017

A ce conseil il nous a été présenté un troisième budget rectificatif avec quelques ajustements, mais surtout avec l'annulation des 100 millions d'€ qui avait été gelé en début d'année.

Vote du budget rectificatif :

POUR 50 voix

CONTRE 16 voix (dont la CGT)

ABSTENTIONS: 6 voix

ET LES RESERVES

Alors que le contrôleur budgétaire venait de mettre en garde les représentants du conseil sur l'utilisation des réserves et le risque d'une situation financière difficile à partir de septembre 2018, le représentant du ministère informe le CA que la loi des finances rectificative 2017 (qui n'est pas encore votée) prévoit un prélèvement de 100 millions sur les réserves pour abonder le fonds de soutien exceptionnel aux départements sous tension financière du fait du poids de leurs dépenses sociales. Bien que le représentant de l'État nous explique que cela devait aider les départements en difficultés pour le paiement des aides aux personnes âgées ou personnes en situation de handicap, nous ne sommes pas dupes, ce qui plombe aujourd'hui les budgets départementaux, c'est le RSA (que l'État rembourse à hauteur de 70 % alors qu'il s'était engagé à rembourser à 100%) Associations et Organisations syndicales (dont la CGT) ont protesté sur l'utilisation des réserves et ont demandé un suivi de ces fonds (qui doivent être affectés aux prérogatives de la CNSA).

Que ce soit le gouvernement Sarkozy, le gouvernement Hollande et maintenant le gouvernement Macron, puiser dans les réserves de la CNSA est devenu monnaie courante.

Devant ces interventions, la Présidente a proposé un séminaire pour réfléchir sur la stratégie de la CNSA.

Devant ces interventions, la Présidente a proposé un séminaire pour réfléchir sur la stratégie de la CNSA. Par ailleurs, il rappelle le principe d'un droit à compensation, quel que soit l'âge.

La motion a été adoptée avec 29 voix POUR (dont la CGT) 43 ABSTENTIONS (dont les représentants de l'État)

COOPERATION AVEC UGTT en TUNISIE

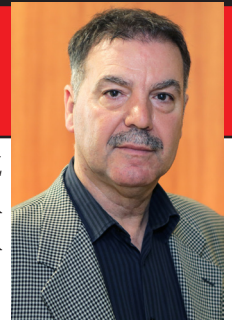
Sans répéter tout ce que nous avons déjà dit lorsque nous avons accepté le principe de ses contacts à notre 11ème congrès à Bordeaux et que nous avons réaffirmé lors de la rencontre de la délégation de l'UCR à TUNIS en juillet de cette année, ce qui se passe en Tunisie est dramatique pour les travailleurs notamment du secteur touristique ce pilier de l'économie du pays.

Un pilier qui s'est effondré depuis 2011 et que les Tunisiens malgré leur bonne volonté n'arriveront pas, seuls, à redresser pour reconstruire correctement ce beau pays afin qu'il apporte le confort nécessaire à sa population.

Il est vrai qu'après la révolution de JASMIN, c'est un pays qu'on a laissé tout seul. Macron et d'autres en ont fait de même. Un choix politique qui ne trompe pas sur le fond en privilégiant le Maroc comme premier pays du Maghreb à visiter pour la France (le roi, c'est mieux que reconnaître l'utilité et les conséquences pour le peuple de leur révolution.).

Ce que nous souhaitons en accord avec nos amis Tunisiens c'est d'abord de leur donner la possibilité de pouvoir réaliser notre prochaine réunion européenne. Ils s'occuperont de tout y compris avec la couverture des ministères et de l'UGTT Ensuite et pour une période plus longue de créer les conditions pour réaliser des voyages découverte de ce pays.

Jeaques SANCHEZ
Président de LSR
Membre du Bureau de l'UCR



LSR avec le feu vert de l'UCR pourrait de ce point de vue réaliser ses voyages comme elle le fait actuellement avec l'Algérie. (Accord entre l'UCR CGT et l'UGTA qui date depuis plus de 10 ans maintenant.

Nous souhaiterions aller du tourisme classique de masse pour nous tourner vers l'authenticité et le développement solidaire et durable avec les régions tunisiennes défavorisées.

Nous avons estimé ensemble que des régions du sud tunisien ou de Tozeur dans le Djérid avaient plus besoin d'activité que les régions côtières plus fréquentées et plus connues comme Hammamet, Sousse, Monastir ou Djerba sans pour autant abandonner complètement ces destinations.

En tout état de cause, il faudra favoriser des villages adossés au Sahara et luttant contre l'avancée des sables en amenant de nouveaux touristes qui pourront donner du travail à ses habitants souvent chameliers ou cultivant quelques palmiers dattiers.

Car aujourd'hui, malheureusement et après le départ des touristes européens, la précarité a gagné toutes les

régions touristiques du pays sans exception.

Plus de 300 000 emplois directs soit 4 fois plus en emplois indirects, c'est-à-dire plus d'un million de gens sont touchés et ont été réduits en peau de chagrin.

En comptant près de 5 à 6 personnes d'une même famille vivant de chaque emploi, près de 4 millions de Tunisiens sur les 11 millions vivaient du tourisme.

Ainsi, avec nos partenaires tunisiens nous souhaiterions travailler sur deux axes :

1) - L'axe du tourisme solidaire durable et culturel à travers des programmes mixant détente farniente et découvertes que nous pouvons facilement accepter.

2)- Sur un plan plus macro-économique, l'axe qu'imposerait avec urgence la conjoncture qui serait celui de la recherche de moyen pour sauver ce que nous pouvons et à notre niveau, donc, limités, des emplois perdus du secteur touristique en Tunisie.

Ceci afin de soulager autant que faire se peut la population livrée à elle-même dans la précarité suite à la perte des emplois dans le secteur.

En clair, je résume deux choses à trancher aujourd'hui:

- La première ne suppose pas trop de discussion, c'est donner l'accord sur la réalisation de la prochaine réunion européenne. Le principe en était déjà acté !

- Deuxièmement, réaliser des voyages de découverte touristique sous la responsabilité de LSR, mais avec le mandat de l'UCR.

Pour ce faire, le bureau vous propose l'organisation d'un premier groupe composé pour l'essentiel de responsables volontaires.

Donc, un projet à construire ces voyages avec nos USR et UFR.

Composé d'environ une quarantaine (proposition sur laquelle travaillent nos amis Tunisiens sous la responsabilité de l'UCR.

Ce voyage ne serait pas gratuit d'abord parce qu'il y a le billet d'avion environ 150 € taxes d'aéroport comprises, mais pour le reste du séjour le tarif TTC devrait être très abordable 200/220€ environ.

Ils étudient la proposition dans ce sens.

Vous comprendrez aisément qu'il nous faut convaincre nos camarades de nos structures pour donner des suites tangibles au projet.

Dans le même temps, les individuels, familles qui voudraient partir vers la Tunisie se sera possible compte tenu que nos camarades Tunisiens espèrent une concrétisation de cet accord.

Et ce, d'autant qu'au début de cette année un groupe de 120 camarades sous l'égide de la confédération avec l'AN-CAV/TT comme organisateur avait été reçu sur 4 jours dans des conditions similaires que la délégation de l'UCR en juillet 2017.

Malheureusement, il faut dire aussi qu'à la date d'aujourd'hui aucun résultat n'a été produit et que nos amis attendent toujours une hypothétique concrétisation sur la venue des vacanciers Français amenés par les comités d'entreprises qui étaient représentés.

Bien entendu, ce n'est pas de notre responsabilité, mais ayant été échaudés une première fois nous devons pour ce qui nous revient et coûte que coûte réaliser.

Compte tenu de tous ces éléments, nous vous proposons d'aller assez vite et donc de réaliser ce premier voyage aux alentours de la deuxième quinzaine de mars 2018.

Nos amis souhaitaient même plus tôt, mais connaissant nos propres lenteurs nous sommes mis d'accord sur ce créneau calendaire.

Pour travailler concrètement à l'organisation il serait souhaitable de construire un petit groupe de travail composé d'environ 5 camarades, la discussion nous le dira.

Après discussion et adoption des propositions à l'unanimité le groupe retenu sera composé de : Jean François BEAL, Jeanine ESCOTTE, Monique MOUHAT, Daniel PIC et Jacques SANCHEZ.

APPROBATION DES COMPTES



Monique
MOUHAT

La Commission exécutive réunie ce 23 novembre doit se prononcer sur l'approbation des comptes de l'UCR de l'année 2016. Ce qui nous intéresse en premier lieu, c'est le compte de résultats, étant observé que le bilan actif / passif est sensiblement identique à celui de l'an passé. Le bilan de l'exercice présente un total de 4 591 031 €.

Comme en 2015, nous constatons une baisse dans la rubrique « vente de marchandises », due essentiellement au nombre en diminution des abonnés à notre magazine Vie nouvelle. A contrario, nous constatons une augmentation au niveau des cotisations encaissées, ce qui porte le total des produits d'exploitation à 1 731 447 €.

Les charges d'exploitation sont quant à elles en augmentation sensible par rapport à 2015, en raison de l'initiative UCR / LSR. Cela nous donne un total de charges au 31 décembre 2016 de 1 686 900 €.

L'exercice 2016 fait ainsi apparaître un excédent de 59 519 €.

COMPTE RENDU ET RELEVÉ DE DECISIONS APPROBATION DES COMPTES

Les comptes 2016 ont été présentés par Alain Doisneau, expert-comptable et Julie Desnée, commissaire aux comptes.

Selon le rapport du commissaire aux comptes, les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'UCR à la fin de l'exercice. Ils ont été approuvés par un vote à l'unanimité. Le compte de résultats positif a été affecté aux fonds syndicaux.

INFORMATION DE LA CFC



Catherine
Noleau

Sur la présentation des comptes 2016, la CFC ne peut que constater la baisse des FNI, donc, baisse d'adhérents, malgré une hausse des rentrées de cotisations. Cela est dû aux efforts d'atteindre le 1 %.

Ceci est suffisamment préoccupant pour que la CFC décide d'adresser un courrier aux USR retardataires de paiement.

Ce courrier sera présenté demain au collectif Vie Syndicale, et partira mardi prochain, afin qu'il arrive avant le comité général.

La baisse des abonnements de Vie Nouvelle est, elle aussi préoccupante. La CFC va donc étudier par quels moyens elle peut aider à enrayer cette perte. La présentation faite par Richard montre bien que l'UCR prend ce sujet à bras-le-corps.

L'année 2016, fut l'année de l'initiative de l'Île de Ré, qui fut un réel succès.

Toutefois, nous réitérons nos remarques faites lors d'une précédente CE, sur ce sujet.

Ce fut une première dans ce genre d'organisation, d'où des difficultés imprévisibles dues, sans nul doute à une mauvaise appréhension des rentrées et des dépenses qui ont amené à la somme importante dont l'UCR seule a assumé le coût.

Mais il est juste aussi que l'argent serve aussi à de telles manifestations.

Gardons à l'esprit que ce fût un réel succès.

Les comptes présentés montrent une gestion correcte et satisfaisante de nos finances.

RENCONTRE DES DIFFUSEURS DE VIE NOUVELLE EN REGION

Richard
ROUGER



La Commission Exécutive, à l'occasion de sa dernière réunion, a traité de la « gouvernance de Vie Nouvelle ». Il s'agit aujourd'hui, de mettre en application, une autre décision prise par le 11ème Congrès de l'UCR, à Bordeaux en mars dernier, à savoir :

Décentraliser la rencontre des Diffuseurs de Vie Nouvelle, que nous avons l'habitude d'organiser, ici à Montreuil, entre chaque congrès.

Il s'agit bien d'aller d'une rencontre des diffuseurs vers des rencontres pour la diffusion.

Ce qui change bien entendu, la nature, l'utilité, l'objectif de ces rencontres.

Nous avons coutume de saluer, à juste titre, ce qui fait l'originalité de Vie Nouvelle :

1- Son contenu bien évidemment...un magazine fait par et pour les retraités.

2- Son réseau de diffuseurs.

Force est cependant de constater qu'en l'état actuel de la diffusion, on ne peut se contenter, ni se limiter à une réunion « informelle » que tous les trois ans !

La diffusion de Vie Nouvelle nécessite une meilleure prise en compte, une autre approche, plus offensive, plus « militante ».

En effet, nous comptabilisons aujourd'hui 61 102 abonnés contre 61 975 au 31 décembre 2016.

Nous enregistrons 3 291 créations d'abonnements depuis le début de l'année, mais 4 164 suppressions d'abonnements.

Je précise à cet égard, que la quasi-totalité de nos UFR et USR réalisent des créations d'abonnements.

L'intérêt porté à la diffusion de Vie Nouvelle est donc bien réel.

La problématique reste cependant toujours la même, celle des suppressions d'abonnements et en particulier la suppression d'abonnements collectifs.

Avec la « décentralisation » de ces rencontres nous visons donc un double objectif :

1°) de mieux promouvoir notre magazine, de mieux le faire connaître, donc de gagner de nombreux nouveaux abonnés

2°) mais aussi de fidéliser celles et ceux qui le sont déjà.

Il est impératif à cet égard, de faire le lien entre l'adhérent et l'abonné. L'un ne va pas sans l'autre.

Aujourd'hui, on considère que 6 adhérents sur 10 sont abonnés à Vie Nouvelle. La marge de progression est donc importante.

Cela nous renvoie d'ailleurs à la campagne pour le renforcement. Vie Nouvelle a toute son utilité à cet égard.

A chaque nouvel adhérent son abonnement à Vie Nouvelle il n'y a vraiment rien d'utopique dans cette proposition, l'objectif de 7 adhérents sur 10 abonnés à Vie Nouvelle restant un objectif raisonnable.

Mais, mieux promouvoir :

Le collectif Promo/Diffusion propose à cet égard :

- Développer un diaporama qui pourrait être diffusé l'occasion des Congrès – Conférences – Salons...

- Un flash publicitaire en utilisant mieux, par exemple, l'espace diffuseurs du site internet de l'UCR

- Un support promotionnel mis à disposition de nos organisations UFR – USR – ULSR ...pour leurs propres publications ; ..

- **Fidéliser :**

- Sans doute, convient-il autant que faire se peut anticiper les suppressions d'abonnements collectifs

- D'être plus réactifs

- Qui supprime, pourquoi, où ? et de proposer systématiquement un abonnement individuel à toutes et tous ceux à qui l'on supprime, souvent arbitrairement, l'abonnement.

Mieux promouvoir et fidéliser nécessite donc de créer de véritables liens de proximité entre Responsables à la diffusion, Diffuseurs et le Collectif Promo/diffusion.

D'où la proposition d'organiser des rencontres plus ponctuelles, plus près du terrain, de valoriser le rôle des responsables à la diffusion et des diffuseurs.

Dans le même temps, la conception que nous avons (ou que nous devons avoir) du rôle du Diffuseur nécessite peut-être une formation spécifique à laquelle nous proposons de réfléchir en lien avec le secteur formation de l'UCR.

Enfin, ces rencontres « décentralisées » sont également un objectif à partager. **Cela mérite en effet, l'engagement de chacune et de chacun d'entre nous, en particulier des référents et des coopérants.**

Il faut également assurer le succès de ces rencontres... s'assurer par exemple d'une bonne participation comme nous y invite la première de ces rencontres que nous avons décidé d'organiser à Trélassac (à proximité de Périgueux) sur proposition de l'USR Dordogne... qui doit réunir les responsables à la diffusion et les diffuseurs des USR de Charente, Charente-Maritime, Corrèze, Creuse, Dordogne, Deux-Sèvres, Gironde, Vienne et Haute Vienne. Or dans l'état actuel des choses outre les Camarades de l'USR Dordogne seuls l'USR de la Haute-Vienne (3 inscrits) a répondu positivement à notre invitation.

Nous avons donc besoin de réfléchir ensemble à une répartition géographique (le découpage officiel des régions ne nous engage en rien) qui permette la participation du plus grand nombre.



RELEVÉ DE DÉCISIONS

Une riche introduction présentée par Pascal lance le débat sur l'actualité marqué par les réformes du président de la République et de son gouvernement.

Le débat :

Entretien vidéo sur Internet, lettre adressée au président, aux députés en leur demandant de rejeter la hausse de la CSG comme le Sénat, rencontre avec les sénateurs, et bien sûr les analyses de notre revue Vie Nouvelle très appréciées par les retraités.

Egalement notre investissement dans les réseaux sociaux nous permet de répondre rapidement à l'actualité et ainsi de peser sur la bataille d'idées. Pour la continuité des actions, L'intersyndicale des 9 a renouvelé une demande d'audience auprès du président de la République, une pétition est lancée sur change.org pour accompagner la demande d'audience et envoi de lettres à l'Élysée. Celle-ci est dispensée de timbrage.

Le renforcement et la syndicalisation, dans ce domaine nous sommes loin de nos possibilités. Nos capacités de renforcement dépendent de notre état d'organisation et de la qualité de la vie syndicale de nos organisations. Le secteur Vie syndical de l'UCR a fait le point au 9 novembre. Un retard apparaît de date à date, qui confirme notre difficulté persistante à obtenir les règlements. Le retard a tendance à s'aggraver.

Un débat s'engagea sur la situation aujourd'hui vécue par les salariés et les retraités et sur la capacité à améliorer la vie de nos organisations et à développer nos actions.

Tarifs 2018 de Vie nouvelle

Présentation de la proposition des tarifs pour l'année 2018 par Monique, il faut noter une augmentation de 1,55 % principalement dû à l'augmentation de l'affranchissement et de l'écotaxe mis en place par l'État.

Les prix furent adoptés à la majorité des présents moins deux abstentions

Pris adoptés lors de la CE du 23/11/2017

- Individuel	16,35 €
- Syndical env.	15,15 €
- Promotionnel	12,50 €
- Numéro	2,80 €
- FNME (ex) env.	1,79 €

Action « promo diffusion » de Vie nouvelle : rencontre des diffuseurs en région

Richard nous présente un rapport sur notre revue Vie Nouvelle, sur les abonnements et comment fidéliser nos abonnés, faire connaître et mieux promouvoir notre revue

pour que chaque adhérent s'abonne à Vie Nouvelle. Pour cela, une étude est proposée comme support promotionnel avec l'élaboration d'une diapo et d'un flash publicitaire.

En ce qui concerne le réseau de diffusion, la Commission Exécutive décide que nous ne pouvons plus nous contenter de la rencontre des diffuseurs tous les 3 ans à Montreuil et qu'elle sera décentralisée en plusieurs rencontres dans les régions. Ces propositions sont acceptées à l'unanimité.

Présentation de la feuille de route de l'Espace « Enjeux de société »

La feuille de route « enjeux de société » présentée par Marie-Paule, débattue, fut acceptée à l'unanimité par les camarades présents à la CE.

Arrêt des comptes 2016

L'expert-comptable a présenté les comptes de l'UCR 2016 dont fait partie Vie Nouvelle. Il constate une excellente tenue et un résultat excédentaire pour l'année 2016.

Après analyse le commissaire au compte confirme les chiffres.

Il fut Procédé aux votes pour l'arrêt des comptes 2016

32 participants

POUR 32

CONTRE 0

ABSTENTION 0

Quitus est donné pour l'exercice 2016

Rencontre Bassin méditerranéen

Suite à donner à la rencontre UCR/UGTT en Tunisie

Une délégation s'est rendue en Tunisie en juin dernier sur invitation de l'UGTT, du ministère des Affaires sociales et du tourisme.

Sur le plan politique, une première rencontre se tiendra en Tunisie en janvier 2018 avec les syndicats CGT (France), SPI CGIL (Italie), CCOO (Espagne) et l'UGTT (Tunisie) afin de préparer une conférence internationale des syndicats du bassin méditerranéens en octobre 2018. (Resp : Hubert)

Coopération avec l'UGTT en TUNISIE

Jacques nous présente en quelques mots le pays et les possibilités du tourisme, et propose des « voyages découvertes » comme nous faisons déjà avec l'Algérie.

Nous proposons aujourd'hui à la CE qu'un premier groupe de camarades (une quarantaine) partira mi-mars à la découverte de certaines régions de ce pays. (Entre 200 et 220 € par personne).

Une commission fut créée afin de préparer ce voyage.

Commission : Jacques Sanchez, Monique Mouhat, Jean-nine Escotte, Jean-François Beal, Daniel PIC

Accord fut donné à l'unanimité par la commission exécutive.

Divers :

François informe la CE sur le travail d'un groupe de travail de l'UCR CGT avec le SPIE CGIL Italie et la CCOO Espagne sur la résistance et le syndicalisme pendant la guerre 45. Trois initiatives auront lieu en France : Nice, Perpignan et Marseille.

HAUT CONSEIL DE L'AGE

Compte rendu de la réunion du 1er décembre

Daniel
BLACHE



Projet d'avis sur le rapport : « la prise en charge des aides à l'autonomie et son incidence sur la qualité de vie des personnes âgées et leurs proches aidants ».

Au-delà des considérations d'ordre général, nous avons abordé les points suivants :

I. Sur la prise en charge de l'autonomie

- Les principes généraux de l'allocation personnalisée d'autonomie « APA »
- La modulation de la participation des allocataires avec leurs revenus.
- Les plafonds de l'APA.
- La mise en place de plans cohérents d'aide avec l'ambition de la loi ASV et les besoins des ménages.
- La cohérence de la grille agir.
- Le renforcement des équipes médico-sociales.
- La prise en charge des aides techniques et ponctuelles dans les plans personnalisés.
- Le calendrier du crédit d'impôt l'accès aux droits

II. Aidants actifs : (39 % des aidants concernés).

- Le congé de proches aidants avec possibilité d'indemnisation.
- Aménagement de leurs conditions de travail.

Autres aidants :

- Consolidation d'un droit au répit.
- Transposition du dispositif existant dans le cadre de la prestation compensation handicap (P C H) à la gestion de la perte d'autonomie.



III. Résidant en établissement :

- Diminution du reste à charge des familles.
- Renforcement des aides publiques.

IV. Financement

- Au niveau des départements.
- Recette spécifique à mettre en œuvre.
- Recours à l'augmentation des prélèvements généraux.
- Plusieurs rapports et de nombreuses réunions ont permis de mener une réflexion approfondie sur l'ensemble

de ces thèmes.

- Sous l'impulsion de la CGT, un front commun des organisations CGT, FO, CGC, FGR FP, UNRPA a permis de défendre l'intérêt des personnes en perte d'autonomie. Quelquefois avec l'aide de représentants de l'ADPA (représentant des directeurs d'EHPADS). On peut regretter que la CFDT et l'UNSA ne se soit pas joint à notre démarche validant les textes sans aucune contestation.

Nous avons pu faire évoluer de nombreux points n'étant pas dans le texte initial (quatre projets d'avis successifs ont été nécessaires pour les intégrer progressivement) :

- Une affirmation claire pour la mise en œuvre de la loi de 2005 pour supprimer la barrière d'âge qui sépare à 60 ans les régimes du handicap et de la perte d'autonomie.
- L'intégration de la prise en charge publique conduisant à une forte augmentation de dépenses publiques future de façon progressive.
- Le fait que la grille AGIRR tienne davantage compte du contexte familial et des conditions de vie des allocataires.
- La reconnaissance d'un service public de bonne qualité avec des personnels formés et qualifiés pour la mise en œuvre des plans d'aide.
- L'affirmation ambitieuse de la prise en charge.
- La reconnaissance du manque de structures publiques (EHPAD...) comme un frein à l'accès aux établissements en complément aux contraintes financières excessives.
- La notion de donner plus de visibilité pour l'investissement des départements malgré la baisse drastique de leur dotation.

Tous ces points ont été inscrits dans l'avis du H C A.

Par contre, 2 points de désaccords ont subsisté, malgré nos interventions multiples :

- La possibilité de financement privé à partir d'assurances privées en complément des financements publics.
- Le financement de la perte d'autonomie à partir de

la CASA en la généralisant et doublant partant du principe que les retraités doivent financer les charges liées à la perte d'autonomie, risque qui est propre à leur âge.

- Nous avons fait retirer d'élargir l'assiette de financement à partir de la CSG ou de la TVA.

Après une bataille intense au sein du conseil nous avons conditionné notre vote à la prise en compte de ces deux sujets fondamentaux de désaccords.

Devant cette situation le président du H C A n'a pas procédé à un vote mais accepté de noter le désaccord dans le texte pour que le projet d'avis ne soit pas bloqué.

- Le poids que les assurances privées pourraient peser dans le financement a été jugé inefficace et laissées à la seule volonté des personnes individuellement.

- Le financement par la Casa a été rejeté par le conseil (stipulé par écrit dans le texte).

Au vu de ces éléments nous n'avons pas fait obstacle au projet d'avis sans le voter.

PS: tous les textes et rapports seront disponibles à l'UCR début janvier.

Une information plus complète sur le rôle, la composition et les sujets abordés par le H C A et le HCFEA sera faite dans le prochain UCR actualité.

Daniel Blache, représentant CGT au HCA et au HCFEA

Compte rendu CGT de l'Inter-UCR du 17 novembre 2017

La réunion s'est tenue à l'UNSA.

Organisations syndicales présentes : CFTC – CGT – CGC – UNSA – FGR-FP – CFDT.

Organisation excusée : FO.

Ordre du jour :

- HCFEA : Rapport sur la prise en charge des aides à l'autonomie et de son incidence sur la qualité de vie des personnes âgées et de leurs proches aidants.
- Réflexions et démarches sur la place des retraités dans la société.
- FERPA : Suite à donner à l'Assemblée générale de mi-mandat et au Comité exécutif des 7 et 8 novembre.
- Divers.



HCFEA

Les Organisations syndicales et les différentes Associations doivent donner leur avis sur le rapport de la prise en charge des aides à l'autonomie et de son incidence sur la qualité de vie des personnes âgées et de leurs proches aidants (rapport de 500 pages). Dans le débat, les Organisations syndicales donnèrent leurs avis sur le fonctionnement du HCFEA. Dans un premier constat, le fonctionnement par rapport au CNRPA s'est dégradé.

L'UNSA et surtout la CFDT nous reprochent qu'il n'y ait plus de travail en commun et que les recherches de positions communes sont faites seulement en Intersyndicale (groupe des 9) et non entre UCR comme au temps des préparations des réunions du CNRPA. La CGT et la CGC interviennent et soulignent que sur certains sujets nous pourrions travailler en commun, à la condition d'intégrer la FSU et Solidaire dans les travaux, sachant que les deux Organisations ont eu un apport important dans la préparation de l'élaboration de l'avis. Autant l'UNSA nous dit bien vouloir travailler avec la FSU, mais la CFDT reste sur ses positions et dit **non**. (En même temps, il y a trop de désaccords avec la CFDT pour construire ensemble).

Réflexions et démarches sur la place des retraités dans la société

La CGT lance une réflexion afin de créer un statut ou autre sur la place des retraités dans la société. Plusieurs UCR y ont déjà travaillé. La CGT est sollicitée pour élaborer une feuille de route afin de définir les modalités et les objectifs, ainsi qu'une trame avec des propositions qui seront débattues lors d'une prochaine Inter-UCR.

FERPA :

Suite à donner à l'Assemblée générale de mi-mandat et au Comité exécutif des 7 et 8 novembre

L'Assemblée générale de mi-mandat de la FERPA a donné l'occasion aux syndicats des différents pays d'intervenir sur le fonctionnement et les travaux des deux années depuis le Congrès de Budapest en 2015, mais surtout de définir une feuille de route pour les deux années restantes de cette mandature.

Malgré le constat d'une faible participation, les Organisations françaises furent assez satisfaites des débats et des décisions prises : Une mobilisation internationale dans toutes les capitales européennes membres de la FERPA au printemps 2018, ainsi qu'une Assemblée générale du Comité des Femmes de la FERPA début 2018.

Lors du Comité exécutif des 7 et 8 novembre, l'Assemblée générale du Comité des Femmes (dont l'objectif n'a pas été donné, ni le coût) et la mobilisation furent confirmées. Une discussion s'en suivit et toutes les Organisations syndicales sont prêtes à participer dans l'action et à la préparation des manifestations qui se feront dans les capitales européennes dont Paris.

Les Organisations syndicales sont également toutes d'accord qu'il faut réagir sur l'état des finances de la FERPA.

Le manque de documentations sur les nouveaux statuts de la FERPA a également été signalé. Ils devront être présentés au prochain Congrès et seront donc à étudier lors d'une Inter-UCR.

Une discussion s'est ouverte sur le prochain Congrès de la FERPA et de la candidature de Paris pour l'organisation. Les personnes présentes étaient assez favorables au projet, mais demandent qu'une proposition par écrit soit faite et envoyée à toutes les Organisations syndicales pour accord. La CGT propose de faire le courrier.

La prochaine réunion se tiendra à la FGR-FP le 19 janvier 2018

Compte rendu CGT de l'Intersyndicale du 27 novembre 2017

Les 7 Organisations et l'UNRPA étaient présentes à la réunion. Pour l'UCR-CGT : Olivier JOUCHTER et Jean-Pierre FLORET.



1. Appréciation positive de la semaine d'initiatives du 6 au 10 novembre. Nous ne mesurons pas encore le nombre de rencontres avec des Parlementaires de la République en Marche.

Solidaire poursuit le recensement des initiatives.

Si la presse nationale relaie peu les initiatives, il n'en est pas de même des presses locales.

Nous avons demandé à rencontrer les Présidents des Groupes parlementaires. Seuls le Groupe CRCE (communistes, républicains, citoyens et écologistes) du Sénat, le Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (PCF) et La France insoumise nous ont reçus.

Le Groupe Nouvelle gauche de l'Assemblée nationale vient de nous proposer de nous rencontrer le 19 décembre.

- A l'image de MACRON, les Groupes d'En Marche et de Droite ne nous ont jamais répondu.

Nous refusons ce mépris. Nous allons réinterpeller ces Groupes.

2. L'Intersyndicale a reçu la semaine passée un courrier du Directeur de Cabinet du Président de la République refusant de nous recevoir et nous renvoyant à la rencontre avec la Ministre de la Santé, Madame Agnès BUZYN, et le Haut-Commissaire à la réforme des retraites, Monsieur Jean-Paul DELEVOYE. Nous pouvons nous interroger sur la présence du Haut-Commissaire à la réforme des retraites pour s'adresser aux retraités. Au moment où commence le projet de Loi sur une réforme en profondeur de notre système de retraites, on est en droit de s'inquiéter sur sa présence.

- Face à ce refus de recevoir les Organisations de retraités, au mépris affiché, une déclaration commune pour être envoyée à la presse a été rédigée.

3. MACRON ne cesse de répéter qu'il n'est pas le « Père Noël ». C'est plutôt le Père fouettard pour les pauvres et si généreux pour les riches.

La CGT est chargée de réaliser une carte de vœux sur un dessin de Pierre Corneloup.

Objectif de faire largement signer cette carte. Elle sera portée dans les Préfectures autour du 20 janvier. En Ile-de-France, les cartes seront portées aux 8 Préfectures.

- Au lendemain de cette campagne, au moment où les retraités vont découvrir la baisse de leurs pensions, l'augmentation de nombreuses mutuelles et autres augmentations, un tract commun sera mis à disposition des Organisations territoriales et professionnelles.

4. Le détournement d'une partie de la CASA, qui accompagne le mépris vis-à-vis des retraités, cela suffit. Proposition d'interpeller le défenseur des droits chargé de la lutte contre les discriminations et promotion de l'égalité. Cette initiative pourrait surtout avoir un caractère médiatique dans l'accompagnement de nos diverses initiatives. FO est chargée de réaliser un document.

5. Suite à la rencontre avec la Ministre de la Santé le 28 septembre (Madame BUZYN) nous donnant son accord pour mettre en place trois groupes de travail sur « Pouvoir d'achat, la situation des EHPAD, le HCFEA et les CDCA », après le courrier envoyé, la CGT a été chargée de relancer. Réponse du Secrétariat du Directeur de Cabinet : « Le courrier a bien été pris en compte et est en cours de traitement ». On attend !

6. L'Intersyndicale poursuit sa réflexion sur le 100% Sécu pour les retraités. Gérard Gouguechon de Solidaire nous a présenté un projet travaillé à partir des propositions de plusieurs UCR dont la CGT. Nous avons besoin de regarder son texte qui sera amendé des propositions et réflexion amenées ce jour. Affaire à suivre.

7. Haut-Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Age : Unité de l'Intersyndicale pour tenir le même discours et le même vote lors de la prochaine Assemblée.

Prochaine Intersyndicale le 10 janvier 2018 à 9 h 30 dans les locaux de la FSU



COMMUNIQUE

POUR UNE VIE DIGNE EN EHPAD

La situation des Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) inquiète les milieux professionnels qui s'alarment à juste titre des effets sur la qualité du service, au détriment des résidents et des familles, par la mise en place de la convergence des tarifs dépendance et soins.

Ce mécanisme de convergence qui fait de beaucoup d'établissements privés lucratifs des gagnants fait aussi beaucoup de perdants parmi les établissements publics.

Aux sous effectifs unanimement reconnus s'ajoutent la suppression des emplois aidés, la baisse des dotations et le mécanisme de convergence ; autant de facteurs susceptibles de réduire le nombre de personnels au détriment de la qualité du service et du bien-être des résidents.

Cela peut conduire à une maltraitance institutionnelle excluant tous soins individualisés et l'irrespect de la dignité des personnes âgées.

Par ailleurs les CPOM (Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens) conclus pour 5 ans (remplaçant les conventions tripartites), qui à priori, offrent enfin une vraie souplesse de gestion, ne sont pas garants d'une amélioration des conditions d'accueil et de vie des résidents.

Enfin la question de la tarification de l'hébergement, qui intègre les amortissements, n'est pas résolue alors que, dans de nombreux domaines, les équipements collectifs (écoles, collèges, lycées, terrains de sport, etc.) sont à la charge des collectivités et non des usagers.

Dans la configuration actuelle il s'ensuit que le reste à charge pour les résidents est supérieur pour 75% aux revenus dont ils disposent.

Afin que les séjours en EHPAD soient de qualité et qu'ils respectent la dignité des résidents nous préconisons que :

- 1/ soit retravaillée la réforme tarifaire et que soit mis en place un financement solidaire et pérenne de la perte d'autonomie, reposant sur la Sécurité Sociale dans le cadre de la solidarité nationale,
- 2/ les amortissements ne soient pas retenus pour le calcul du tarif hébergement mais supportés par la collectivité,
- 3/ les contrats aidés soient préservés dans les EHPAD
- 4/ des personnels qualifiés soient recrutés en nombre suffisant pour répondre aux besoins,
- 5/ les recommandations du plan Solidarité grand âge soient appliquées pour atteindre un ratio d'encadrement de 1 emploi par résident.

Paris le 20 novembre 2017

François Thiéry-Cherrier (UCR-CGT, 263 rue de Paris, 93515 Montreuil cedex)

Didier Hotte (UCR-FO, 141 avenue du Maine, 75680 Paris cedex 14)

Jacqueline Valli (UNAR-CFTC, 128 avenue Jean Jaurès, 93697 Pantin cedex)

Daniel Delabarre (UNIR CFE-CGC, 59 rue du Rocher, 75008 Paris)

Marylène Cahouet (FSU, 104 rue Romain-Rolland, 93260 Les Lilas)

Gérard Gourguechon (UNIRS-Solidaires, 144 boulevard de la Villette, 75019 Paris)

Michel Salingue (FGR-FP, 20 rue Vignon, 75009 Paris)

Francisco Garcia (Ensemble & Solidaires - UNRPA, 47 bis rue Kléber, 93400 St Ouen)

Jacques Sanchez (LSR, 263 rue de Paris, 93515 Montreuil)



COMMUNIQUE

RETRAITÉS : FACE AU MÉPRIS, DÉFENDRE NOS DROITS !

Les 9 organisations nationales de retraités (UCR-CGT, UCR-FO, UNAR-CFTC, UNIR CFE-CGC, FSU, UNIRS-Solidaires, FGR-FP, Ensemble & Solidaires-UNRPA, LSR), réunies le 27 novembre, ont fait le bilan de la campagne de mobilisation de la semaine du 6 au 10 novembre 2017.

Ces organisations avaient souhaité sensibiliser les élus de tous les partis démocratiques, à travers une série de rencontres avec eux-mêmes et les groupes parlementaires dont ils dépendent. Elles constatent que dans les départements, certains élus les ont reçues mais que, nationalement, les groupes parlementaires LR et LRM n'ont pas donné suite, que ce soit à l'Assemblée ou au Sénat.

Elles constatent par ailleurs que, malgré plusieurs courriers, le Président de la République continue d'opposer une fin de non-recevoir, se contentant de renvoyer le dossier à sa ministre qui, elle-même, n'a pas apporté de réponses aux revendications des retraités.

Les organisations de retraités s'indignent de cette attitude qui confine au mépris au moment où la CSG augmente de 25%, frappant ainsi, selon les dires du programme du candidat Emmanuel Macron, 60% des retraités.

Comment peut-on considérer que 16 millions de retraités ne méritent même pas une simple entrevue ?

Les 9 organisations de retraités ont décidé de poursuivre la campagne d'information et de mobilisation et envisagent de saisir le défenseur des droits sur la base d'un dossier faisant état des discriminations dont sont victimes les retraités sur le plan fiscal, social et institutionnel.

PARIS, le 27 novembre 2017